



Laetitia Nicolazzi, Alessandro Chechi, Marc-André Renold Marc-André Renold,)

Avril 2018

Affaire 30 Vigango – Denver Museum of Nature and Science et Kenya

Denver Museum of Nature and Science – Kenya – Indigenous object/objet autochtone – Post 1970 restitution claims/demandes de restitution post 1970 – Criminal offence/infraction pénale – Unconstrained initiative/initiative spontanée – Ownership/propriété – Unconditional restitution/restitution sans condition – Donation

Le 19 février 2014, le Denver Museum of Nature and Science a remis 30 vigango – statues de bois gravées à la mémoire des ancêtres des Mijikenda – au gouvernement kenyan. Les objets vont être confiés au Musée national du Kenya en attendant que les autorités décident de partir ou non à la recherche des particuliers propriétaires originaires des vigango en question.

I. Historique de l'affaire; II. Processus de résolution; III. Problèmes en droit; IV. Résolution du litige; V. Commentaire; VI. Sources

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS

art-adr@unige.ch – <https://unige.ch/art-adr>

Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

I. Historique de l'affaire

Demandes de restitution post 1970

- Dans les **années 1980**, de nombreux *vigango*,¹ objets sacrés pour les Mijikenda,² **transitent du Kenya vers les Etats-Unis** où ils sont acquis par des collectionneurs, parmi lesquels des célébrités hollywoodiennes.³ La plupart de ces sculptures sont **dérobées** par des jeunes kenyans sans emploi qui les vendent à des magasins pour touristes qui eux-mêmes les revendent à des marchands d'art.⁴ Ernie Wolfe III, propriétaire de la Ernie Wolfe Gallery à Los Angeles, est connu pour avoir vendu de nombreux *vigango*.⁵
- Au début des années **1990**, **le gouvernement kenyan fait connaître son opposition** à cette mode. En conséquence le commerce des *vigango* diminue et plusieurs centaines de ces objets ont été donnés à des musées américains par les collectionneurs.⁶
- En **1990**, l'acteur Gene Hackman et le producteur Art Linson donnent au **Denver Museum of Nature and Science** 30 *vigango*.⁷ Ces *vigango*, n'ont jamais été exposés publiquement.⁸
- En **2003**, les anthropologues Monica L. Udvardy, Linda L. Giles et John B. Mitsanze publient un important article dans le journal *American Anthropologist* déplorant le trafic des *vigango* et attirant l'opinion publique sur ce sujet.⁹ Cet article a également eu pour effet d'attirer l'attention d'un conservateur du Denver Museum qui a initié des recherches quant à l'origine des *vigango* détenus par cette institution. Ces recherches ont abouti à la conclusion que les *vigango* avaient été **volés à leurs propriétaires originaires**.¹⁰
- Suivant cette découverte, le Museum s'est attelé à écrire au gouvernement kenyan pendant cinq années afin d'exprimer son désir de lui **remettre** les 30 *vigango* de sa collection.¹¹
- **Le 19 février 2014**, les 30 *vigango* en cause ont été remis au gouvernement kenyan. A leur retour au Kenya, les objets seront exposés au Musée National du Kenya.¹²

¹ Les *vigango* (*kigango* au singulier) sont des statues en bois érigées par les Mijikenda sur les tombes de certains de leurs ancêtres si ceux-ci viennent troubler la tranquillité de la famille. Les Mijikenda investissent des sommes très importantes pour faire sculpter un *vigango* ainsi que pour les cérémonies destinées à accompagner son implantation vers les tombes car ces rituels doivent permettre d'apaiser les esprits et de sauver la famille de ses malheurs. Plus que des simples stèles funéraires, ces sculptures incarnent les esprits de leurs ancêtres et sont considérées comme un membre de la famille. Cf. BROWN, pp. 36-39, 88; et UDWARDY, GILES, MITSANZE, pp. 566-580.

² La population des Mijikenda (littéralement les « neuf tribus ») est constituée des neuf tribus qui sont établies le long des côtes du Kenya, du nord de la Tanzanie et de l'arrière-pays. Ces différentes tribus partagent une même langue, une même culture et ont une histoire commune.

³ MASHBERG, Denver Museum Returns Artefacts to Kenyan Government, L. 27-28.

⁴ LACEY, L. 67-68; MASHBERG, Sending Artworks Home, but to Whom?, L. 82-86.

⁵ LACEY, L. 27-28. Voir aussi UDWARDY, GILES, MITSANZE, p. 571 (selon ces auteurs, ce collectionneur serait la source de 90% des *vigango* possédés en 2003 par les musées américains).

⁶ MASHBERG, Denver Museum Returns Artefacts to Kenyan Government, L. 27-29.

⁷ MASHBERG, Sending Artworks Home, but to Whom?

⁸ JONES, L. 28-29.

⁹ UDWARDY, GILES, MITSANZE.

¹⁰ HALPERIN, PES, L. 6-8, 10-12.

¹¹ *Ibid.*, L. 14-15, et JONES, L. 4-5. Cependant, les opinions semblent diverger sur ce point, certains auteurs étant d'avis que le Musée n'a jamais souhaité restituer les *vigango*, allant à l'encontre du Kenya qui en aurait demandé la restitution. Cf. MUTITHI, L. 13-14, ou encore MASHBERG, Denver Museum Returns Artefacts to Kenyan Government, L. 9-11.

¹² MASHBERG, *ibid.*, L. 7-8, 14-16.

II. Processus de résolution

Initiative spontanée

- Dès lors que les conservateurs du Denver Museum of Nature and Science se sont rendu compte que les *vigango* présents dans les collections du musée avaient probablement été volés, ils ont cherché à les remettre au gouvernement kenyan.¹³

III. Problèmes en droit

Infraction pénale – Propriété

- Les *vigango* font l'objet de nombreux vols car ils sont simplement plantés dans la terre près des tombes et ils sont souvent laissés sans surveillance. Par ailleurs, les *Mijikenda* déménagent plusieurs fois au cours de leur vie et laissent derrière eux leur *vigango*. Cependant, il ne s'agit pas là de circonstances pouvant justifier leur enlèvement en droit kényan. En effet, les *Mijikenda* n'ont nullement l'intention d'abandonner ces *vigango*, ils ne font que respecter leurs traditions qui interdisent tout déplacement de ces sculptures. La preuve en est que les familles retournent occasionnellement auprès de leur *vigango* afin d'effectuer certains rituels destinés à leur attirer la grâce des dieux par l'intermédiaire de leurs ancêtres.¹⁴ Dès lors, il est nécessaire de qualifier l'enlèvement de ces sculptures de vol même si elles donnent l'impression d'avoir été abandonnées ou « désactivées ».¹⁵
- Le gouvernement de la République du Kenya n'a jamais formellement interdit l'exportation des *vigango* qu'il ne considère pas comme inaliénables, contrairement aux *Mijikenda*.¹⁶ Qui plus est, les *vigango* ne sont pas considérés comme des antiquités et ne bénéficient pas de la législation nationale qui leur est applicable.¹⁷ En conséquence, l'exportation de ces objets traditionnels ne peut pas juridiquement être considérée comme illicite.¹⁸
- Qui plus est, le Kenya n'est partie ni à la Convention de l'Unesco concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels de 1970, ni à la Convention Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés de 1995, et n'a signé aucun accord bilatéral avec les Etats-Unis, ce qui fait que le gouvernement ne dispose d'aucune base juridique pour demander le retour des *vigango*.
- Seuls les *Mijikenda*, en tant que particuliers victimes d'un vol, pourraient tenter d'obtenir la restitution de leurs *vigango*. Néanmoins, ces actions – à considérer que les *Mijikenda* disposent des moyens techniques, humains et financiers pour retrouver, identifier les objets leur appartenant et agir en justice – pourront être entravées par des délais de prescription si le

¹³ La négociation de l'accord a été facilitée par le fait que les villes de Denver et Nairobi sont partenaires dans le programme *Sister Cities International*. JONES, L. 18-19.

¹⁴ UDVARDY, GILES, MITSANZE, p. 568.

¹⁵ MASHBERG, *Sending Artworks Home, but to Whom?*, L. 82-86.

¹⁶ UDVARDY, GILES, MITSANZE, p. 573.

¹⁷ PFLANZ, L. 62-63; FINCHAM, p. 93.

¹⁸ Cette situation n'a pas été modifiée par l'adoption du *National Museums and Heritage Act* de 2006. PFLANZ, L. 70.

possesseur actuel du bien est de bonne foi.¹⁹ Ainsi, il faut plutôt considérer que le Musée de Denver « remet » les *vigango* au gouvernement kenyan.

IV. Résolution du litige

Restitution sans condition – Donation

- Le 19 février 2014, le Denver Museum of Nature and Science a officiellement remis – ou « donné » selon si l'on considère que le Kenya a ou non réclamé ces objets – 30 *vigango* au gouvernement de la République du Kenya. La cérémonie était présidée par le maire de Denver, Michael Hancock, et le gouvernement kenyan représenté par l'ambassadrice kenyan aux Etats-Unis, Mme Jean Kamau, accompagnée d'une délégation de Nairobi.²⁰
- Les détails de l'accord n'ont pas été divulgués mais il semble que le Musée de Denver ait pris tous les frais à son compte, y compris la facture de 10.000 \$ correspondant au montant nécessaire pour rapatrier les *vigango* au Kenya.²¹
- A leur retour au Kenya, les objets seront confiés au Musée National du Kenya. Les autorités ne semblent toutefois pas encore avoir décidé si elles partiront à la recherche des propriétaires originaux des *vigango*, si les objets seront exposés dans un musée, ou si elles les laisseront tranquillement se décomposer comme dans la tradition des *Mijikenda*.²² La première de ces possibilités – la recherche des propriétaires originaux – représente une tâche de grande ampleur car ceux-ci ne disposent pas de titres de propriété, rarement de photos et qu'il n'existe pas d'inventaire. Toutefois, très peu de spécialistes sont capables de réaliser des *vigango* et chacun a son propre style, ce qui peut permettre d'identifier l'auteur de la statue²³ et donc de déterminer avec plus de précision d'où l'objet provient.
- A noter que même si les *vigango* sont restitués à leurs propriétaires originaux, ils ne pourront pas, selon les traditions des *Mijikenda*, jouer leur rôle protecteur.²⁴

V. Commentaire

- Les spécialistes du sujet estiment que plus de 400 *vigango* se trouvent aujourd'hui dans des musées américains.²⁵ Sur ce nombre important, seuls une soixantaine ont été rapatriés au Kenya et ce grâce aux efforts des anthropologistes Monica L. Udvardy, Linda L. Giles et John B. Mitsanze. En effet, le 20 juin 2007, le Musée de l'Etat de l'Illinois à Springfield et le Musée de l'Université d'Hampton en Virginie ont chacun remis aux autorités kényanes un kikango

¹⁹ En droit américain, en vertu de l'adage *nemo dat quod non habet*, lorsqu'un bien meuble a été dérobé à son propriétaire, il ne pourra jamais faire l'objet d'un nouveau titre de propriété valide. Toutefois, puisque l'action du propriétaire originaire en restitution est limitée dans le temps, l'acquéreur de bonne foi d'un bien volé pourra s'opposer à cette action en invoquant sa prescription (dans la plupart des Etats des USA, le délai de prescription est de 6 ans).

²⁰ MURIITHI, L. 5-7.

²¹ HALPERIN, PES, L. 16-18.

²² MASHBERG, Sending Artworks Home, but to Whom?, L. 16-20.

²³ BROWN, p. 38.

²⁴ GILES, UDVARDY, MITSANZE, L. 80.

²⁵ UDVARDY, GILES, L. 75; MASHBERG, Sending Artworks Home, but to Whom?, L.24.

leur appartenant.²⁶ Le même mois, 9 *vigango* faisant cette fois partie d'une collection d'art privée hollywoodienne (celle de Lewis and Jay Allen) ont également été remis au gouvernement kenyan.²⁷ Finalement, en janvier 2014, l'Université de l'Etat de Californie a remis ses 27 *vigango* aux kenyans. Ces restitutions semblent s'inscrire dans un mouvement plus large de rapatriement d'objets autochtones provoqué par l'importance accordée aujourd'hui aux objets tribaux qui ont un caractère spirituel, parmi lesquels des objets créés par les amérindiens comme ceux des Hopi ou des Apaches.²⁸

- Ces « restitutions » n'ont été dictées par aucune base juridique mais plutôt par des questions d'éthique ou de « justice culturelle », selon l'expression de Derek Fincham.²⁹ Il semblerait que les institutions prennent désormais en compte le fait que pour les *Mijikenda*, le vol de l'un de leurs *vigango* s'assimile à un sacrilège³⁰ qui apportera le malheur à la famille concernée et à ses descendants. La preuve en est donnée par le fait que certains voleurs s'adonnent à des contre-rituels.³¹ Comme l'a très justement exprimé le conservateur du Denver Museum : « *Museum stewardship today is not just about things but also people, and not just about preserving static cultural objects but also contributing to the cultural survival of living communities* ». ³²
- En attendant que de nouvelles règles éthiques ou légales découragent le trafic des *vigango* et donc rendent les vols de ces objets inutiles, les *Mijikenda* recourent à des initiatives locales pour combattre ce fléau. A titre d'exemple, ils les érigent dans du goudron plutôt que de les planter simplement dans la terre et les sculpteurs ont commencé à créer des *vigango* destinés à la vente commerciale pour prévenir le vol des véritables *vigango* sacrés.³³

VI. Sources

a. Doctrine

- BROWN Jean Lucas, Mji Kenda Grave and Memorial Sculptures, *in African Arts*, Vol. 13, No. 4 (août 1980), pp. 36-29 et 88.
- FINCHAM Derek, Justice and the Cultural Heritage Movement: Using Environmental Justice to Appraise Art and Antiquities Disputes, *in Virginia Journal of Social Policy and the Law*, Vol. 20:1, automne 2012, pp. 44- 95.
- UDVARDY Monica L., GILES Linda L., MITSANZE John B., The Transatlantic Trade in African Ancestors: Mijikenda Memorial Statues (Vigango) and the Ethics of Collecting and Curating Non-Western Cultural Property, *in American Anthropologist*, Vol. 105, No. 3 (September 2003), pp. 566-580.

²⁶ MASHBERG, Sending Artworks Home, but to Whom?, L: 62-64; UDVARDY, GILES, 2011, L. 1-12.

²⁷ UDVARDY, GILES, L. 62-66.

²⁸ MASHBERG, Sending Artworks Home, but to Whom?, L. 50-54.

²⁹ FINCHAM, p. 45.

³⁰ MASHBERG, Sending Artworks Home, but to Whom?, L. 1.

³¹ GILES, UDVARDY, MITSANZE, L. 62-64.

³² KOONS, L. 7-9.

³³ UDVARDY, GILES, MITSANZE, pp. 571-572.

b. Médias

- MURIITHI Bmj, US Returns Controversial Artefact to Kenya, *in* Daily Nation, 25 février 2014 (<http://www.nation.co.ke/news/US-returns-controversial-artefacts-to-Kenya/-/1056/2214554/-/uy8qt2/-/index.html>) (consulté le 21 mars 2014).
- JONES Corey H., Denver Museum to Return Sacred Totems to Kenya, 20 février 2004 (<http://www.cpr.org/news/story/denver-museum-return-sacred-totems-kenya>) (consulté le 21 mars 2014).
- KOONS Michele, Sacred Carved Memorial Statues Return to Kenya, 20 février 2014 (<http://www.dmns.org/science/museum-blog/Post/?nid=19616>) (consulté le 21 mars 2014).
- MASHBERG Tom, Denver Museum Returns Artefacts to Kenyan Government, *in* The New York Times, 19 février 2014 (http://www.nytimes.com/2014/01/04/arts/design/denver-museum-to-return-totems-to-kenyan-museum.html?_r=0) (consulté le 16 mars 2014).
- HALPERIN Julia, PES Javier, US Museum's About-Face on Restitution, *in* The Art Newspaper, Issue 254, février 2014 (<http://www.theartnewspaper.com/articles/US-museums-aboutface-on-restitution/31684>) (consulté le 21 mars 2014).
- MASHBERG Tom, Sending Artworks Home, but to Whom?, 3 janvier 2014, *in* The New York Times (<http://www.nytimes.com/2014/01/04/arts/design/denver-museum-to-return-totems-to-kenyan-museum.html>) (consulté le 21 mars 2014).
- UDVARDY Monica, GILES Linda, Looted Memorial Statues Returned to Kenyan Family, 23 juin 2011 (<http://www.savingantiquities.org/looted-memorial-statues-returned-to-kenyan-family/>) (consulté le 21 mars 2014).
- LACEY Marc, The Case of the Stolen Statues: Solving a Kenyan Mystery, *in* The New York Times, 16 avril 2006 (http://www.nytimes.com/2006/04/16/world/africa/16artifacts.html?pagewanted=all&_r=1) (consulté le 21 mars 2014).
- PFLANZ Mike, Theft of Sacred *Vigango* Angers Kenyan Villagers, *in* The Christian Science Monitor, 2 mars 2006 (<http://www.csmonitor.com/2006/0302/p05s01-woaf.html>) (consulté le 22 mars 2014).
- GILES Linda, UDVARDY Monica, MITSANZE John, Cultural property as Global Commodities – The Case of Mijikenda Memorial Statues, 2003 (<http://www.culturalsurvival.org/publications/cultural-survival-quarterly/cultural-property-global-commodities-case-mijikenda>) (consulté le 22 mars 2014).